

Monsieur Gérard Laugier  
6 rue Jean Baptiste Potin  
92170 Vanves  
Tél : 01 46 55 41 69  
Mail : [glaug1@free.fr](mailto:glaug1@free.fr)

*Association de défense de La Garde (04120)*

La Garde, le 1er juin 2017

Monsieur le Maire de La Garde

**Objet :** Collectif d'opposition au projet concernant la construction d'une nouvelle mairie d'environ 50 m<sup>2</sup>, d'une salle polyvalente d'une capacité de 100 personnes (150 m<sup>2</sup> et l'aménagement de l'ancien bâti en logement locatif.

Le collectif regroupant 152 signataires (représentant plus de la moitié des contribuables et plus de la moitié des propriétaires de maisons), en parallèle avec l'association de défense de La Garde (04120), sont contraints, eu égard à votre entêtement et volonté de maintenir un projet pharaonique, dispendieux, inutile et dénaturant, à intervenir auprès de vous afin de s'opposer à sa réalisation.

En effet, ce projet est contestable sur plusieurs points :

**Tout d'abord le manque de concertation :**

Malgré plusieurs interventions de contribuables lors des séances du Conseil Municipal pour s'opposer à votre projet et en demander un autre plus raisonnable, vous êtes resté sourd à notre appel. En outre en février 2017, vous avez écarté une réunion durant laquelle notre architecte devait présenter un projet réaliste et beaucoup moins coûteux concernant le bâti existant avec l'adjonction d'un ascenseur qui desservirait l'ensemble du bâti existant, voire d'un monte charge (cf. Mairie de Thorame Basse).

Votre manque de dialogue nous déconcerte ! Finalement sous la pression de la préfecture des Alpes de Haute-Provence, vous avez répondu qu'une réunion publique serait organisée. Or, cette réunion publique nous mettra d'ores et déjà devant le fait accompli avec la présentation d'un projet unique sur l'emplacement de votre propre choix établi par l'architecte Monsieur Choux !

**Puis l'absence d'étude sur la faisabilité sociale du projet :**

Depuis l'automne 2016, vous avez lancé ce projet dans un manque de transparence total !

Ce projet de grande ampleur n'a pas fait l'objet de réunion publique au préalable auprès des administrés et des contribuables de la commune ; cet état de fait est ressenti comme un manque de respect à leur endroit. Aucun maire ne devrait faire la sourde oreille à la demande citoyenne car sa vocation première est d'être au service de ses habitants et non l'inverse !

Ainsi, vous n'avez pas anticipé les conséquences de l'opération sur son environnement social (riverains, contribuables et usagers). Vos administrés ont été obligés de faire le forcing pour obtenir le maximum de renseignements que vous avez donné au compte-goutte.

A force de persévérance et d'audace, les représentants de l'association de défense de La Garde (04120) ont réussi à être associés au suivi de l'avant projet d'étude et de diagnostic de l'architecte Monsieur Choux, ce qui nous a été publiquement confirmé à la réunion de travail du 4 mai 2017.

**Ensuite l'absence d'étude sérieuse sur la faisabilité financière du projet :**

Le coût financier de ce projet sera exorbitant pour un village où résident à l'année moins de 100 habitants. Son coût global reste une inconnue ainsi que le pourcentage et le montant des subventions ! Or la mairie est dans l'obligation au préalable d'évaluer la capacité de financement et d'endettement visant un tel projet. Cette évaluation n'a pas encore été réalisée ou du moins portée à la connaissance du public ! Alors

même que vous deviez moralement évaluer l'ensemble des dépenses nécessaires à sa réalisation et à l'exploitation ultérieure de la salle polyvalente sur une dizaine d'années, ce, avant d'engager de l'argent public pour ces travaux.

En effet, le procès-verbal du Conseil Municipal du 11 novembre 2016 mentionne que le coût de la nouvelle construction est estimé à 400 000€ (hors taxes), cette estimation sous-évalue largement le montant et ne tient pas compte sciemment des coûts de destruction du cabanon, de la reconstruction du jeu de boules et des jeux d'enfants, de la construction de nouveaux parkings et de l'aménagement de la voirie puis du réaménagement du bâti existant en logement locatif.

Ainsi le coût du contrat de maîtrise (environ 24 000€) passé avec Monsieur Choux approuvé lors de la délibération du Conseil Municipal du 28 janvier 2017 grève encore un peu plus le budget de la commune.

Ce n'est pas avec la faible dotation globale de fonctionnement reçue par la commune (baisse de 30%) et la perte du bénéfice des taxes de séjour au profit de l'intercommunalité, que la commune va pouvoir faire face à un tel endettement !

Il y aura donc une disproportion manifeste entre les améliorations apportées par la mise en accessibilité aux normes de la loi « handicap » et leurs coûts. Ce fait constitue une erreur manifeste d'appréciation.

La création d'une salle polyvalente d'environ 150 m<sup>2</sup> est une gabegie déraisonnable qui entraînera un coût d'entretien élevé et donc un accroissement des dépenses publiques, alors même que les budgets des entités administratives sont tous revus à la baisse dans le département du 04.

En effet, lors de l'assemblée départementale du 14 octobre 2016, les élus ont échangé, dans le cadre du débat d'orientation budgétaire, sur la direction à donner au budget du département en 2017.

Il en ressort que selon ces élus : « *Les départements connaissent des difficultés, en raison de la baisse des dotations d'État. De plus, dans les Alpes de Haute-Provence, les allocations individuelles de solidarité (RSA, PCH, APA) ont progressé de 71% entre 2008 et 2015* ».

Lors de l'assemblée départementale du 14 octobre 2016, il a été reconnu et précisé que les marges de manœuvres budgétaires étaient réduites, « les recettes diminuent et les charges augmentent ».

De plus, des aides financières aux crèches parentales ont été supprimées pour un montant de 300 000 € (évoqué par le conseiller départemental en charge des finances, Mr le sénateur Jean-Yves Roux).

En outre, dans le JDD du 28 février 2017, le Président de la Région PACA s'indignait que les 73 millions € promis par l'Etat aient fondu à 25 millions €.

En sus, cette commune ne compte qu'une petite association « le club » dont votre épouse est la trésorière ! Cette salle polyvalente sera donc sous-exploitée et sera finalement une lourde charge pour la commune. Pour info, l'entretien annuel de la salle polyvalente de La Martre (83) coûte plus de 10 000 € et la rénovation de la salle polyvalente de Colmars les Alpes coûte 160 000 € !

Il serait donc temps de mutualiser les ressources, les infrastructures et le matériel au sein de l'intercommunalité, d'avoir des réflexions concertées sur l'avenir de nos communes et de privilégier le dialogue ou la concertation avec les administrés et contribuables avant d'engager des dépenses conséquentes sur des projets dont l'utilité et la nécessité ne sont pas démontrées.

#### **Voici un aperçu synthétique de la situation financière à venir de la commune :**

##### **Le coût par habitant va obligatoirement augmenter :**

- ✓ baisse des recettes qui n'étaient déjà pas très importantes,
- ✓ rattrapage du montant des taxes et impôts par péréquation,
- ✓ le coût des futurs travaux concernant l'eau et les égouts,
- ✓ le coût des travaux pour éliminer les zones blanches,
- ✓ l'accroissement du nombre de personnel avec la nouvelle intercommunalité,
- ✓ Les charges inhérentes à la nouvelle mairie ainsi qu'à la salle polyvalente sans oublier celles du logement locatif.

##### **Augmentation des dépenses engagées pour cette nouvelle construction :**

- ✓ le coût des travaux de destruction du cabanon de rangement, de la construction nouvelle à ce jour de 200 m<sup>2</sup> (réunion de travail du 4 mai 2017),
- ✓ le coût d'aménagement de la voirie, de nouveaux parkings et du logement locatif,
- ✓ le coût de la modification des jeux d'enfants et leur mise aux normes, non encore réalisée,
- ✓ le coût des différentes procédures juridiques administratives et judiciaires qui ne manqueront pas de survenir, notamment lors des procédures d'expropriation.

Le coût de l'aménagement du bâti existant en logement locatif sera sensiblement proche du coût de sa mise aux normes eu égard à la loi « handicap » !

**De plus, ce projet est inutile :**

Ce projet est inutile car La Garde sera malheureusement tôt ou tard, voire dès 2020, rattachée à une grande commune voisine, vu les volontés politiques de diminuer le nombre de communes par le biais de l'intercommunalité.

De plus à moins de 10 mn en voiture, se trouvent deux grandes salles polyvalentes (Castellane et Peyroules) et à une demi-heure trois autres salles (Demandolx 315 m<sup>2</sup>, Soleilhas et La Martre), or ces salles ne sont déjà pas suffisamment exploitées.

Il serait donc temps de mutualiser les structures, infrastructures et les équipements d'une manière plus judicieuse, en plus grande cohérence avec les finances publiques.

**En outre, ce projet entre en concurrence avec trois projets d'intérêt supérieur :**

En effet,

- ✓ L'eau : captage à rénover, changement des vieilles tuyauteries. Travaux en cours de réalisation à Peyroules.
- ✓ Les égouts : modernisation de la fosse et des canalisations. Travaux en cours de réalisation à La Bâtie et à la Foux.

La Garde reste donc dans ce domaine, la plus défavorisée des communes du Teillon.

A ce jour, a priori aucune étude n'a été lancée dans ce domaine !

Or, il y a urgence car le plomb est présent dans de nombreuses canalisations menant aux particuliers.

Il est primordial pour cette commune, afin d'éviter l'hémorragie migratoire d'éliminer les zones blanches (téléphonie mobile et Internet) car des personnes handicapées se retrouvent isolées, dont deux vivant seules, et les commerçants et artisans subissent le contre coup de multiples dysfonctionnements !

**En sus, ce projet porte une atteinte grave à l'environnement :**

Le projet que vous avancez implantera une verrue qui va dénaturer les lieux, faire perdre leur convivialité appréciée par de nombreux administrés et entraîner des nuisances supplémentaires.

En effet, la construction d'une salle polyvalente, à moins de cinquante mètres des habitations est une source potentielle de nuisances sonores et de risques d'incivilités. On se moque éperdument des riverains qui n'ont qu'à payer et à se taire ! En revanche les cinq élus habitent à plus de 500 m du site prévu, donc pas de nuisances pour eux !

Le site impacté réunit des prêtres, un ruisseau, une fontaine et des arbres.

Ainsi, l'agrandissement inéluctable du parking va transformer les champs en béton ! Nous n'en voulons pas !

Notre village a un caractère rural de qualité qu'il entend conserver.

Ne touchez pas à l'âme du village ou sinon vous perdrez la vôtre !

**De surcroît, ce projet remplira difficilement les conditions de sécurité :**

Les conditions de sécurité réglementaires prévues par l'article 111-5 du code de l'urbanisme ne sont pas remplies car les caractéristiques des voies d'accès ne permettent pas, actuellement, la circulation ni l'utilisation des engins de lutte contre l'incendie.

Ainsi, la modification de la voirie augmentera encore le coût du projet et génèrera sans aucun doute des conflits avec les propriétaires concernés par cette modification !

L'accroissement d'un flux de véhicules dans ces rues étroites à voie unique créera des problèmes de circulation, de stationnement et de sécurité.

**On peut aussi contester le choix unique du projet :**

La solution consistant à mettre aux normes d'accessibilité prévues par la loi « handicap » le bâti existant n'a même pas été envisagée puisque vous n'avez présenté aucun projet à ce sujet, de même vous n'avez pas cherché la solution :

- ✓ soit d'un aménagement-de deux autres locaux communaux existants et accessibles de plein pied,
- ✓ soit d'un achat immobilier qui permettrait d'ouvrir une salle en conformité avec la loi « handicap », or, aucun projet non plus n'a été présenté dans ce sens alors qu'une bonne dizaine de biens immobiliers sont en vente dans la commune !

Le Conseil Municipal a donc d'emblée opté pour une nouvelle construction sans étude de faisabilité. Ce comportement dénote une grande désinvolture de la part de nos élus locaux ou la poursuite d'un but moins louable.

**Aussi, nous faisons appel à votre bon sens**, et nous vous demandons de bien vouloir stopper votre projet relatif à la construction d'une nouvelle mairie et d'une salle polyvalente. Ce qui évitera la destruction du local de rangement, du jeu de boules, des jeux d'enfants et du parking ainsi que l'aménagement du bâti existant en logement locatif.

**Nous vous proposons que:**

La mairie se fonde utilement sur le projet de notre architecte qui préconise une mise aux normes d'accessibilité pour les handicapés du bâti existant par la mise en place d'un ascenseur, voire d'un monte-charge adapté.

D'autant que notre architecte précise qu'il pourra fournir une étude complète et gratuite pour la mairie. Toutefois, dans l'hypothèse où ce projet serait techniquement rejeté, nous vous demandons de bien vouloir mettre à l'étude le projet de l'aménagement d'autres locaux communaux existants, voire l'achat d'un bien immobilier privé existant où pourrait être aménagée une salle répondant aux normes de la loi « handicap » pour recevoir le public.

Ces trois propositions offrent l'avantage de diminuer fortement le coût, d'éviter le surcoût de l'aménagement locatif, de ne pas impacter le local de rangement avec WC, le jeu de boules, les jeux d'enfants et surtout le parking qui, en l'état actuel, apparaît déjà insuffisant en période estivale. Ainsi il n'y aurait plus d'atteinte à l'environnement.

En un mot, en cette période de crise, devant la hausse du coût de la vie, au regard de l'augmentation des taxes et impôts, nous vous demandons de faire preuve de raison.

Bien entendu, selon votre réaction, le collectif et l'association se réservent le droit d'user de l'ensemble des moyens médiatiques locaux et nationaux et des voies de droit qui lui seront offertes.

Espérant que cet appel sera entendu, je vous remercie pour votre diligence, et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président de l'association de défense de La Garde (04120)

Gérard Laugier

Copie à :

- ⇒ Sénateur des Alpes de Haute-Provence,
- ⇒ Député(e) des Alpes de Haute-Provence,
- ⇒ Président du conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur,
- ⇒ Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur,
- ⇒ Président du conseil départemental des Alpes Haute-Provence,
- ⇒ Prefet des Alpes de Haute-Provence,
- ⇒ Président de la communauté de communes Alpes, Provence, Verdon, Sources de lumière,
- ⇒ Sous-Préfet de Castellane,
- ⇒ Président du parc régional du Verdon.